

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 juillet 1873](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 juillet 1873

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 juillet 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin accuse réception de la lettre de Tisserant du 1er juillet 1873 et de la copie de la lettre qu'il a écrite à Cresson. Godin s'en remet à Tisserant pour le choix d'un avoué à Paris. Sur l'expertise.

### Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation3 p. (363r, 364r, 365v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023  
Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 9 Juillet;

Monsieur Cissac.

Je suis en possession de  
votre lettre du 1<sup>er</sup>, et de la  
me communique celle de  
même date que vous lui  
avez écrite.

Je n'ai point d'avance à  
Paris auquel je suis particu-  
lièrement attaché ; je m'en  
rapporte par conséquent à  
vous pour le choix à faire.

Quant à la question que  
vous posez concernant la  
surveillance de la marche  
de l'expertise, j'attache le  
plus grand soin à votre

concessions. J'espère donc  
que vous voudrez bien vous  
préoccuper de toutes les  
mesures à prendre sans que  
j'ai besoin d'attirer votre  
attention sur elles.

Je vous prie seulement de  
bien vouloir prendre les pré-  
cautions nécessaires pour  
que les choses puissent  
toujours être faites de concert  
entre vous et moi.

Carez-vous fait imprimer  
autre chose que les conclusions?  
Si cela a eu lieu j'en aurai  
sans doute des exemplaires  
dans le dossier. Il me semble  
qu'une des premières  
questions qui vont se  
présenter sera celle de bien  
préciser les points en

Discussion relevée par l'arrêt  
de la cour. Je ne serais  
pas fâché que vous me  
donniez dès maintenant  
votre opinion sur la manière  
dont l'expertise doit s'en-  
gager.

Veuillez agréer,  
Monsieur, l'assurance  
de ma considération.

Godwin